

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1713

17 juillet 2013

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| AT Noon S.A. ....   | 82189 | Laure Investments S.A. ....   | 82188 |
| Cidron 2557 S.à r.l. ....   | 82193 | Laure Investments S.A. ....   | 82188 |
| Edmond de Rothschild Private Equity Chi-<br>na Investment S.C.A. .... | 82207 | Leetchi Corp. S.A. ....   | 82188 |
| Eva Ferranti SA ....  | 82193 | Le Taha Estate S.à r.l. ....  | 82186 |
| Financière Darguin S.à r.l. ....                                      | 82214 | L.S.M. Invest SPF ....  | 82178 |
| Fiparic S.A., SPF ....  | 82182 | Luxconnect S.A. ....  | 82192 |
| Fore S.A. ....  | 82178 | LuxCSD S.A. ....  | 82190 |
| Formull'Diam S.à r.l. ....  | 82222 | Lux International Cleaning Enterprise S.à<br>r.l. ....                        | 82186 |
| Genii Capital S.A. ....   | 82179 | Macapri.Ce S.A. ....  | 82187 |
| Global Energy Options Holding S.A. ....                               | 82217 | Macapri.Ce S.A. ....  | 82187 |
| Global Investment Selection ....                                      | 82179 | Malaka International S.A. ....  | 82187 |
| GRB S.A. ....   | 82190 | Margaux S.A. ....   | 82187 |
| Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.<br>.....                     | 82189 | Margaux S.A. ....   | 82187 |
| Guardian Eastern Europe Investments S.à<br>r.l. ....                  | 82191 | Margin of Safety Fund ....  | 82183 |
| Guardian Industries Europe S.à r.l. ....                              | 82189 | Margin of Safety Fund ....  | 82183 |
| Guardian Middle East & Africa SE ....                                 | 82180 | Media Lario International S.A. ....   | 82188 |
| Herakles S.A. ....  | 82181 | Mora Funds SICAV ....   | 82185 |
| H.I.G. Luxembourg Holdings 31 S.à r.l. ....                           | 82185 | Mora Funds SICAV ....   | 82191 |
| H.I.G. Luxembourg Holdings 34 S.à r.l. ....                           | 82184 | Morgan Stanley Europe Reinsurance S.A.<br>.....                               | 82192 |
| H.I.G. Luxembourg Holdings 7S S.à r.l. ....                           | 82186 | Morgan Stanley Global Fund Derivatives<br>Hedge Holdings Luxembourg S.A. .... | 82188 |
| IACG Holdings II LUX S.à r.l. ....                                    | 82219 | Morgan Stanley Luxembourg International<br>Reinsurance S.A. ....              | 82181 |
| Industrielle de Réassurance S.A. ....                                 | 82183 | Morgan Stanley Luxembourg International<br>Reinsurance S.A. ....              | 82191 |
| Invest 8 S.A. ....  | 82180 | Navarre Finances S.A. ....  | 82182 |
| Jack (Cologne 21) S. à.r.l. ....                                      | 82185 | NovaQuest Pharma Opportunities Fund III<br>(Lux) S.à r.l. ....                | 82224 |
| KEXI ....   | 82186 | Olux S.A. ....  | 82191 |
| KeyDrive S.A. ....  | 82181 | Pitesti Holding S. à r.l. ....  | 82224 |
| Kursana Residenzen S.A. ....  | 82180 | Private Equity Lux Invest III S.A. ....                                       | 82224 |
| Laboratoire AXONE PSP ....  | 82190 | Romary S.à r.l. ....  | 82179 |
| Lands Improvement Holdings Colchester<br>S.à r.l. ....                | 82184 | Romary S.à r.l. ....  | 82179 |
| La-ser Alpha Group S.à r.l. ....                                      | 82184 | Shatskmorneftegaz S.à rl. ....  | 82219 |
| Lasting S.A. ....   | 82192 |   |       |
| Lat Lux S.à r.l. ....   | 82192 |   |       |

**Fore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 64.757.

*Extract of the resolutions taken by the Meeting of the Board of Directors on June 3<sup>rd</sup>, 2013*

1. The resignation of Ms Noëlle PICCIONE from her mandates as Director and Chairwoman of the Board of Directors be enacted with immediate effect.
2. Mr Daniel PIERRE, private employee, born on December 13<sup>th</sup>, 1967 in Arlon, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be coopted as new Director of the company, in replacement of Ms Noëlle PICCIONE, resigning Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2016.
3. Mr Pierre MESTDAGH, private employee, born on November 21<sup>st</sup>, 1967 in Etterbeek, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Chairman of the Board of Directors for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2016.

Certified true copy

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

*Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration le 3 juin 2013*

1. La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de ses fonctions d'Administrateur et de Présidente du Conseil d'Administration, est actée avec effet immédiat.
2. Monsieur Daniel PIERRE, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel Administrateur de la société, en remplacement de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.
3. Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé nouveau Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

FORE S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013071182/33.

(130087978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**L.S.M. Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.349.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 31 mai 2013 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée Générale.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur de Monsieur Giuseppe ROMATO, ainsi que le mandat d'administrateur de Monsieur Koen LOZIE, et nomme Monsieur Joseph WINANDY, demeurant à L-5960 ITZIG, 92 rue de l'horizon au poste d'administrateur.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur André DESCHAMPS pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour Copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013071296/21.

(130087665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Global Investment Selection, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 55.736.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 17 avril 2013*

En date du 17 avril 2013, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:  
- de renouveler le mandat des personnes suivantes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur ses comptes annuels au 31 décembre 2013:

- \* Monsieur Régis DEYMIE, administrateur
- \* Monsieur Massimo Paolo GENTILI, administrateur
- \* Monsieur Yves ROCHAT, administrateur
- \* Monsieur Juan PELAEZ Y FABRA, administrateur
- \* PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

GLOBAL INVESTMENT SELECTION

Signature

Référence de publication: 2013071214/20.

(130087706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Genii Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 140.567.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 mai 2013:*

1. L'Assemblée acte la démission en date du 21 mai 2013 du commissaire TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A) R.C.S. Luxembourg B 140.567.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013071209/16.

(130088257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Romary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4852 Rodange, 462, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 113.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071500/9.

(130087946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Romary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4852 Rodange, 462, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 113.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071501/9.

(130088052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Guardian Middle East & Africa SE, Société Européenne.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 148.019.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2013 l'associé unique a, entre autres:

(i) pris acte de la démission de M. Jean-Luc Pitsch en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 octobre 2012;

(ii) révoqué le mandat de M. Jean-Pierre de Bonhome en tant qu'administrateur de la Société avec prise d'effet immédiat;

(iii) approuvé la nomination de M. Patrick Vannimmen, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau administrateur de la Société, avec prise d'effet immédiat et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017; et

(iv) approuvé la nomination de M. Vincent Pringiers, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau administrateur de la Société, avec prise d'effet immédiat et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013071197/23.

(130087722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Invest 8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.748.

—  
Par décision du Conseil d'Administration prise par voie circulaire, Monsieur Geoffrey HUPKENS, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté en tant qu'administrateur de catégorie B au Conseil d'Administration avec effet au 15 mai 2013 en remplacement de Monsieur Gilles ORBAN démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 03.06.2013.

*Pour: INVEST 8 S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013071269/17.

(130087949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Kursana Residenzen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 37.458.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 17 mai 2013 que:

- Le réviseur d'entreprises désigné pour l'exercice se clôturant au 31.12.2013 est la société BDO Audit S.A., établie au "Le Dôme" Espace Pétrusse, avenue Charles De Gaulle, B.P.351 L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2013071294/14.

(130087361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**KeyDrive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 157.525.

*Extrait du Procès-Verbal Des décisions prises par le Directoire de la Société En date du 6 mai 2013*

*Résolutions*

Le Directoire prend la résolution suivante:

Le siège social de la société est transférée à 42-44 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Alexander Siffrin / Craig Snyder / Michael Riedl.

Référence de publication: 2013071287/12.

(130087573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Herakles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 99.944.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 31 mai 2013*

1- Monsieur Frédéric PAUL, dirigeant de sociétés, né le 31 juillet 1955 à Oujda (Maroc), demeurant à L-8072 Bertrange, 1, rue des Chênes, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Philippe PENNING, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

2- Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Olivier WURTH a été reconduit pour une durée de quatre années.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

3- Le mandat d'administrateur de Monsieur Jim PENNING a été reconduit pour une durée de quatre années.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

4- La société à responsabilité limitée CG COM S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.203, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013071239/25.

(130087561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 39.013.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Tenue à Luxembourg, le 31 mai 2013*

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois et de nommer Administrateurs les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2013:

M. Frank Lagerstedt,

M. Jorge Irigorri,

M. Fabrice Frere.

L'assemblée décide de nommer Deloitte AUDIT, 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg en tant que réviseur indépendant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2013.

Pour la Société Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013071364/17.

(130088031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Fiparic S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 45.343.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU:**

Monsieur Boris KERANGALL, demeurant à B.P. 613 Libreville, Gabon, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme FIPARIC S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 45.343,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 583 du 08 décembre 1993,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 789 du 21 avril 2011.

Que le capital social est fixé à DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (€ 240.000,-), représenté par TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) ACTIONS sans désignation de valeur nominale,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 mai 2013. Relation: EAC/2013/5991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071174/41.

(130087761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Navarre Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 88.472.

—  
*Extrait sincère et conforme des décisions de l'actionnaire unique de la société adoptées le 19 avril 2013*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013071420/13.

(130087893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Industrielle de Réassurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.689.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 21 mai 2013 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.*

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

\* Monsieur Guy RENARD, demeurant professionnellement au 5, place du Champ de Mars, Tour Bastion, 14<sup>e</sup> étage, B-1050 Bruxelles

\* Monsieur Peter WEXLER, demeurant professionnellement au 132 Fairgrounds Road, West Kingston RI 02892 USA

\* Monsieur Claude WEBER, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

\* Madame Alexandra PFALZGRAF, demeurant professionnellement au 5, place du Champ de Mars, Tour Bastion, 14<sup>e</sup> étage, B-1050 Bruxelles

\* Madame Isabelle DEBIZE-LOYER, demeurant professionnellement au 35, rue Joseph Monier 92500 Rueil Malmaison

\* Mr Philippe SURITZ, demeurant professionnellement au 35, route de Longwy, L-8080 Bertrange

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2013.

- L'assemblée décide de laisser un poste d'Administrateur vacant

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, Ernst & Young S.A., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013071264/28.

(130087984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Margin of Safety Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.649.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2013*

En date du 8 mai 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur John Mills, de Monsieur David Pastel, et de Monsieur Yves-Pascal Pelcener en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Margin of Safety Fund*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013071376/15.

(130088171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Margin of Safety Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.649.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Margin of Safety Fund*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013071377/11.

(130088184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Lands Improvement Holdings Colchester S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.474.

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mai 2013, le nouveau siège social de l'associé unique de la Société est au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. *Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2013:*

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Madame Joanne Fitzgerald, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- George Graham

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mai 2013.

*Pour Lands Improvement Holdings Colchester S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald

*Gérante*

Référence de publication: 2013071305/27.

(130087551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.236.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;
- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013071229/15.

(130088226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**La-ser Alpha Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2013071301/11.

(130087833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Jack (Cologne 21) S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 999.025,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.139.

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mai 2013, le nouveau siège social de l'associé unique de la Société est situé au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2013:

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Madame Joanne Fitzgerald, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mai 2013.

*Pour Jack (Cologne 21) S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2013071275/27.

(130087446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**H.I.G. Luxembourg Holdings 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 48.234.493,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.215.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;
- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013071228/15.

(130088253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Mora Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.613.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MORA FUNDS SICAV*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013071361/11.

(130087407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**H.I.G. Luxembourg Holdings 7S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.094.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;

- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013071230/15.

(130088218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**I.C.E., Lux International Cleaning Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 9.411.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 17 mai 2013 que:

- Le réviseur d'entreprises nommé pour l'exercice se clôturant au 31.12.2013 est la société BDO Audit S.A., établie au "Le Dôme" Espace Pétrusse, avenue Charles De Gaulle, B.P.351 L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour les gérants*

Par mandat

Me Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2013071345/15.

(130087363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**KEXI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 150.142.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013071290/11.

(130087780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Le Taha Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.635.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013071326/12.

(130088223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Margaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARGAUX S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013071374/12.

(130087773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Margaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARGAUX S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013071375/12.

(130087774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Macapri.Ce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 83.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071371/10.

(130087725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Macapri.Ce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 83.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071370/10.

(130087724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Malaka International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 57.025.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071372/10.

(130087504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Laure Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 121.116.

Par la présente, je fais part de ma démission avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur dans la société Laure Investments S.A.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2013.

Dan Mordechai LALO.

Référence de publication: 2013071322/10.

(130087668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Laure Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 121.116.

Par la présente, je fais part de ma démission avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur dans la société Laure Investments S.A.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2013.

Emanuel LALO.

Référence de publication: 2013071323/10.

(130087668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Media Lario International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 97.870.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071353/10.

(130088005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Leetchi Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 173.459.

EXTRAIT

Il est à noter que suite à un changement d'adresse Monsieur Romain Mazeris, actuel administrateur et Président du conseil d'administration de la Société est désormais domicilié professionnellement au 14, Rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013071327/12.

(130087575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Morgan Stanley Global Fund Derivatives Hedge Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 153.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Peter Diehl

Directeur

Référence de publication: 2013071363/12.

(130087888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: RUB 1.408.168.000,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 160.082.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2013 l'associé unique a, entre autres:

- (i) pris acte de la démission de M. Jean-Luc Pitsch en tant que gérant de la Société avec effet au 22 octobre 2012;
- (ii) révoqué le mandat de M. Jean-Pierre de Bonhome en tant que gérant de la Société avec prise d'effet immédiat;
- (iii) approuvé la nomination de M. Patrick Vannimmen, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec prise d'effet immédiat et pour une durée indéterminée; et
- (iv) approuvé la nomination de M. Vincent Pringiers, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec prise d'effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013071193/23.

(130087487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Guardian Industries Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 414.212.375,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 78.695.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2013 l'associé unique a, entre autres:

- (i) pris acte de la démission de M. Jean-Luc Pitsch en tant que gérant de la Société avec effet au 22 octobre 2012;
- (ii) révoqué le mandat de M. Jean-Pierre de Bonhome en tant que gérant de la Société avec prise d'effet immédiat;
- (iii) approuvé la nomination de M. Patrick Vannimmen, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec prise d'effet immédiat et pour une durée indéterminée; et
- (iv) approuvé la nomination de M. Vincent Pringiers, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec prise d'effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013071195/23.

(130087483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**AT Noon S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 168.959.

—  
Mr. Michel Malpas a démissionné avec effet au 9 mars 2013 de son poste d'administrateur auprès de la société anonyme AT NOON SA (RC B168.959).

Référence de publication: 2013071734/8.

(130088898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

---

**GRB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 117.458.

*Extract of the resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors on June 3<sup>rd</sup>, 2013*

1. The resignation of Ms Noëlle PICCIONE from her mandates as Director and Chairwoman of the Board of Directors be enacted with immediate effect.
2. Mr Pierre PARACHE, private employee, born on December 9<sup>th</sup>, 1977 in Libramont, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be coopted as new Director of the company, in replacement of Ms Noëlle PICCIONE, resigning Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2018.
3. Mr Daniel PIERRE, private employee, born on December 13<sup>th</sup>, 1967 in Arlon, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Chairman of the Board of Directors for the whole period of his mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2018.

Certified true copy

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

*Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration le 3 juin 2013*

1. La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de ses fonctions d'Administrateur et de Présidente du Conseil d'Administration, est actée avec effet immédiat.
2. Monsieur Pierre PARACHE, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel Administrateur de la société, en remplacement de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.
3. Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé nouveau Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

GRB SA

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2013071219/33.

(130088157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Laboratoire AXONE PSP, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 75.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071303/10.

(130088082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**LuxCSD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 154.449.

Le Bilan de LuxCSD S.A. au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013071318/11.

(130087936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 170.012.500,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 81.944.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2013 l'associé unique a, entre autres:

- (i) pris acte de la démission de M. Jean-Luc Pitsch en tant que gérant de la Société avec effet au 22 octobre 2012;
- (ii) révoqué le mandat de M. Jean-Pierre de Bonhome en tant que gérant de la Société avec prise d'effet immédiat;
- (iii) approuvé la nomination de M. Patrick Vannimmen, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec prise d'effet immédiat et pour une durée indéterminée; et
- (iv) approuvé la nomination de M. Vincent Pringiers, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec prise d'effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013071194/23.

(130087484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Mora Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.613.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MORA FUNDS SICAV*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013071362/11.

(130087408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.013.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013071365/11.

(130088032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Olux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 152.254.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071437/9.

(130087461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Luxconnect S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.  
R.C.S. Luxembourg B 120.379.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2013, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

- Les mandats des administrateurs sont prolongés pour la durée de 1 an, et se termineront en 2014:

- \* M. Luc Decker, demeurant à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cent
- \* M. Tom Kettels, demeurant à L-1917 Steinfort, 1, rue des Prunelliers
- \* M. Maurice Lam, demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue
- \* M. René Steichen, demeurant à L-9220 Diekirch, 36, rue Clairefontaine
- \* M. Frank Wagener, demeurant à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch

En date du 27 novembre 2012, la société anonyme BDO Audit S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, est nommée réviseur d'entreprises pour l'exercice 2012, en remplacement de la société PKF ABAX Audit S.A., démissionnaire.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2013, le mandat de réviseur d'entreprises de BDO Audit S.A. est prolongé jusqu'à l'assemblée générale en l'an 2014 qui statuera sur l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013071347/23.

(130087758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Lasting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 96.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013071320/10.

(130087613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Lat Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 164.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071321/10.

(130088359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Morgan Stanley Europe Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 56.611.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013071407/11.

(130088033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Eva Ferranti SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 15, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 134.056.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue le 9 avril 2013 à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Annuelle de la Société a décidé de reconduire les mandats des administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2012 de:

1. Madame Eva Ferranti, tailleur, née à Luxembourg, le 17 décembre 1972, demeurant à L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.

2. Monsieur Paul Chambers, né à Wolverhampton (Royaume-Uni), le 1<sup>er</sup> mars 1966, demeurant à L-8387 Koerich, 19, rue du Moulin.

3. Madame Enrichetta Cencetti, née à Gubbio (Italie), le 4 novembre 1947, demeurant à L- 1236 Luxembourg, 4, rue Mathias Birthon.

L'Assemblée Générale Annuelle de la Société a aussi décidé de renommer SWL S.à r.l., domiciliée au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85782, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Eva Ferranti S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013071118/23.

(130088220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Cidron 2557 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 177.609.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cidron 2013 Limited, a private company incorporated under the Companies (Jersey) Law 1991, on March 25, 2013, with registered office at 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey, Channel Islands

The founder is here represented by Mr Raymond Thill, "maître en droit", residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

**"Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", a private limited liability company (hereafter the "Company"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

At any moment, a sole Shareholder may join with one or more joint Shareholders and, in the same way, these Shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole Shareholder, he exercises the powers attributed to the General Shareholders' Meeting.

**Art. 2. Definitions.** "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits, as well as any dividends paid in respect of the Ordinary Shares during the period in question, but pertaining to prior years and declared after the approval of the accounts of the relevant year to which they relate) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and share premium (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into non distributable reserve(s), and (iii) the amount of preferred dividends paid/

accrued in connection with the share classes that are not redeemed, each time as set out in the relevant Interim Financial Statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits as well as any dividends paid in respect of the Ordinary Shares during the period in question, but pertaining to prior years and declared after the approval of the accounts of the relevant year to which they relate)

P= any freely distributable reserves and freely distributable share premium, to the exclusion of any share premium attached to Ordinary Shares

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

D = the amount of preferred dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed;

"Cancellation Value Per Share" means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue of the class of Shares to be repurchased and cancelled;

"Class A Preferred Shares" means the preferred shares of class A and "Class A Preferred Share" means any of them;

"Class B Preferred Shares" means the preferred shares of class B and "Class B Preferred Share" means any of them;

"Class C Preferred Shares" means the preferred shares of class C and "Class C Preferred Share" means any of them;

"Class D Preferred Shares" means the preferred shares of class D and "Class D Preferred Share" means any of them;

"Class E Preferred Shares" means the preferred shares of class E and "Class E Preferred Share" means any of them;

"Class F Preferred Shares" means the preferred shares of class F and "Class F Preferred Share" means any of them;

"Class G Preferred Shares" means the preferred shares of class G and "Class G Preferred Share" means any of them;

"Class H Preferred Shares" means the preferred shares of class H and "Class H Preferred Share" means any of them;

"Class I Preferred Shares" means the preferred shares of class I and "Class I Preferred Share" means any of them;

"Class of Shares" means collectively all the classes of Shares in issue at a given moment;

"First Classes of Shares" means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

"General Shareholders' Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company;

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares

"Interim Financial Statements" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

"Last Class of Shares" means the last Class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

"Ordinary Shares" means the ordinary shares "Ordinary Share" means any of them;

"Shares" means the shares of any and all classes of the Company, as may be issued from time to time, the rights and restrictions attached to which are set out in the present Articles and the Law, and "Share" means any of them;

"Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them;

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the board of managers and approved by the General Shareholders' Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders' Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such relevant Available Amount and the amount available for distribution to the Shareholders in accordance with the Law as showed in the Interim Financial Statements.

**Art. 3.** The Company's name is "Cidron 2557 S.a r.l.".

**Art. 4.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operations which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 5.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg sanctioned by a special resolution of the Shareholders approving the amendment of the Company's Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 6.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 7.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

**Art. 8.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any Shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 9.** The share capital of the Company is set at five hundred fifty-seven thousand Swedish Krona (SEK 557,000) divided into:

- One Hundred Thirty-four (134) Ordinary Shares;
- Forty-seven (47) Class A Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class B Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class C Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class D Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class E Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class F Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class G Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class H Preferred Shares;
- Forty-seven (47) Class I Preferred Shares;

each Share with a nominal value of one thousand Swedish Krona (SEK 1,000), all subscribed and fully paid-up and having such rights and obligations as set out in the present Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles and in accordance with these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 10.** Each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights pro rata to his shareholding. Save as otherwise provided for in the present Articles, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

**Art. 11.** The Shares are freely transferable between the Shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a General Shareholders' Meeting.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and Article 190 of the Law.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or a private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

A Share cannot be held by joint owners. Each Share has one owner.

**Art. 12.** The Company may repurchase its own Shares as provided herein within the limits set forth by the Law.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders and (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date") provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Preferred Shares;
- (ii) Class H Preferred Shares;
- (iii) Class G Preferred Shares;
- (iv) Class F Preferred Shares;
- (v) Class E Preferred Shares;
- (vi) Class D Preferred Shares;
- (vii) Class C Preferred Shares;
- (viii) Class B Preferred Shares; and
- (ix) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined in these Articles), and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Available Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Available Amount, the board of managers shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

**Art. 13.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, provided that (i) any reduction in the share capital of the Company shall be effected only in accordance with the repurchase and cancellation provided for in Article 12; (ii) any increase in the share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

### Management

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers who need not be Shareholders.

They are appointed and removed from office by ordinary Shareholders resolution, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. In any case the board meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of managers attending in person. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The General Shareholders' Meeting may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A

managers and class B managers) any resolution of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Managers' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager. However, written resolutions should only be used in emergency situations where a physical board meeting cannot be convened within the applicable time.

In the case of a sole manager, the Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers, the Company will be bound by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the signatures of at least one class A manager and one class B manager signing together. In any event the Company will be validly bound by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, within the limits of such power.

Art. fifteen.- A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly carried out by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

### Shareholders decisions

**Art. 16.** Shareholders' decisions are made at General Shareholders' Meeting.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the Shareholders number is less than twenty-five (25).

In that case, each Shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, and vote in writing, sent by ordinary mail, electronic mail, telefax or any other similar means of communication. Such Shareholders' written resolutions may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original, and all counterparts shall together constitute one and the same instrument.

**Art. 17.** An ordinary resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting and whose Shares represent more than 50% of the issued share capital.

A special resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting 75% of the issued share capital.

If a quorum is not present at the first meeting, a second General Shareholders' Meeting will be convened and notice of the second General Shareholders' Meeting are immediately sent by registered letter to the Shareholders.

At this second General Shareholders' Meeting, decisions will be taken by the majority of voting Shareholders regardless of whether the majority of the issued share capital is represented.

Every General Shareholders' Meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may from time to time determine.

A sole Shareholder exercises alone the powers attributed to the General Shareholders' Meeting in accordance with the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole Shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 18.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 19.** Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a list of all assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) and Shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the General Shareholders' Meeting together with the balance sheet.

**Art. 20.** Each Shareholder may inspect at the head office the list of assets, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued share capital.

The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued share capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued share capital. The excess is distributed among the Shareholders.

After allocation to the legal reserve account, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them, then

- the holders of Class I Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this Article and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers, together with the Shareholders:

(i) The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

(ii) In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

(iii) In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

(iv) Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

(v) In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

The share premium account may be distributed to the Shareholders provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is decided by special resolution of the Shareholders.

## Winding-up - Liquidation

**Art. 22.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by ordinary Shareholders' resolution which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is completed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the company.

A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed with the liquidation, assuming responsibility for all assets and liabilities, known or unknown of the Company.

**Art. 23.** The par value and share premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares, the holders of Class H Preferred Shares and the holders of Class I Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and share premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

### Applicable law

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of incorporation and end on December 31, 2013.

#### *Subscription - Payment*

All the 557 (five hundred and fifty-seven) shares representing the capital have been entirely subscribed by Cidron 2013 Limited, and fully paid up in cash, therefore the amount of SEK 557,000 (five hundred fifty-seven thousand Swedish Krona) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred and fifty euro (EUR 1,450.-).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration

Mrs Noella Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Are appointed as class B managers for an undetermined duration

Mrs Wilhelmina von Alwyn-Steennis, private employee, born in Rotterdam on August 29, 1967, with professional address at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg; and

Mrs Lynda Elliott, private employee, born in Jersey on April 4, 1956, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands;

In accordance with article fourteen of these Articles, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

3) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Comparaît:

Cidron 2013 Limited, une société privée constituée le 25 mars 2013 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

Fondateur ici représenté par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit

### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société privée à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les Associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des Associés.

### Art. 2. Définitions.

«Montant Disponible»: signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés, ainsi que tous les dividendes payés en relation avec les Parts Sociales Ordinaires durant la période en question, mais concernant les années précédentes et déclarés après l'approbation des comptes annuels de l'année à laquelle ils correspondent) dans la mesure où les Associés auraient droit à des distributions de dividende en application des Statuts, augmenté de (i) de toutes réserves librement distribuables et des primes d'émission et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), (ii) toutes sommes placées en réserve(s) non distribuables et (iii) le montant des dividendes préférentiels payés/provisionnés en relation avec les classes d'actions n'étant pas rachetées et annulées, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi

$$MD = (PN+P+RC) - (PE+RL+D)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés, ainsi que tous les dividendes payés en relation avec les Parts Sociales Ordinaires durant la période en question, mais concernant les années précédentes et déclarés après l'approbation des comptes annuels de l'année à laquelle ils correspondent)

P = réserves et primes d'émission librement distribuables, à l'exception de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires

RC = montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions de la Loi ou des Statuts.

D = le montant des dividendes préférentiels distribués/échus en lien avec les Classes de Parts Sociales non remboursées.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifient les parts sociales préférentielles de classe A et «Part sociale préférentielle de classe A» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifient les parts sociales préférentielles de classe B et «Part sociale préférentielle de classe B» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifient les parts sociales préférentielles de classe C et «Part sociale préférentielle de classe C» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifient les parts sociales préférentielles de classe D et «Part sociale préférentielle de classe D» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifient les parts sociales préférentielles de classe E et «Part sociale préférentielle de classe E» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifient les parts sociales préférentielles de classe F et «Part sociale préférentielle de classe F» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifient les parts sociales préférentielles de classe G et «Part sociale préférentielle de classe G» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifient les parts sociales préférentielles de classe H et «Part sociale préférentielle de classe H» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe I» signifient les parts sociales préférentielles de classe I et «Part sociale préférentielle de classe I» signifie l'une d'entre elles;

«Classes de Parts Sociales» signifient l'ensemble des Classes de Parts Sociales émises à un moment précis;

«Première Classe de Parts Sociales» signifie, à un moment précis, toute autre classe que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des associés de la Société;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales déterminée;

«Comptes Statutaires Intérimaires» signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique qui est toujours émise à un moment précis;

«Parts Sociales Ordinaires» signifient les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales» signifient les parts sociales de toutes classes de parts sociales de la Société, émises de temps en temps, les droits et obligations y afférents sont définis dans les présents Statuts et dans la Loi, et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs des Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur base des Comptes Statutaires Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal à l'entière du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Cependant, le Montant Total d'Annulation ne peut être supérieur au Montant Disponible et au montant disponible pour distribution aux Associés en concordance avec la Loi tel que présenté dans les Comptes Statutaires Intérimaires.

**Art. 3.** La dénomination de la société est "Cidron 2557 S.à r.l."

**Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux direcs holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision spéciale des Actionnaires approuvant la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité

de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 6.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 9.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinquante-sept mille Couronnes Suédoises (SEK 557,000), représenté comme suit:

- Cent Trentre-quatre (134) Parts Sociales Ordinaires;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classes A;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe H; et
- Quarante-sept (47) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;

chaque Part Sociale d'une valeur nominale de mille Couronnes Suédoises (SEK 1,000), toutes souscrites et libérées avec les mêmes droits et obligations comme prévu dans les présents statuts.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision spéciale des Associés adoptée dans les conditions requises pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

**Art. 10.** Chaque Part Sociale, confère un droit de vote identique et chaque Associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents Statuts, chaque Part Sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

**Art. 11.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

Aucune cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité des Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférés conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les transferts de Parts Sociales doivent être enregistrés par un acte notarié ou sous seing privé. Les transferts ne seront effectifs vis-à-vis de la

Société ou des tiers que lorsqu'ils seront notifiés à la Société ou acceptés par celle-ci conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 12.** La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément à la Loi.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord des détenteurs des Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales le nombre de Parts Sociales destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entièreté d'une Classe de Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielle de Classe I;
- (ii) Parts Sociales Préférentielle de Classe H;
- (iii) Parts Sociales Préférentielle de Classe G;
- (iv) Parts Sociales Préférentielle de Classe F;

- (v) Parts Sociales Préférentielle de Classe E;
- (vi) Parts Sociales Préférentielle de Classe D;
- (vii) Parts Sociales Préférentielle de Classe C;
- (viii) Parts Sociales Préférentielle de Classe B; et
- (ix) Parts Sociales Préférentielle de Classe A.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat et d'une annulation de l'ensemble d'une Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par les présents statuts) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Disponible, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés afin de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

**Art. 13.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décisions de l'/des Associé(s) prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prescrites par les Statuts pour toutes modifications des Statuts, étant entendu que (i) toute réduction du capital social souscrit de la Société sera uniquement permise en conformité avec le rachat et l'annulation prévue à l'Article 12, (ii) toute augmentation du capital souscrit (a) sera faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales alors restante et (b) devra entraîner pour chaque Associé une participation proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors restante, (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales indivisée une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales résultant dans la division et (iv) chaque combinaison ou rassemblement de Classe de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associés des anciennes Classe de Parts Sociales une participation proportionnelle dans la nouvelle Classe de Parts Sociales fusionnée.

### Gérance

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une résolution ordinaire de l'Associé, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Dans tous les cas, toutes les réunions du Conseil de Gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des gérants qui assistent en personne. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'Assemblée Générale des Associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de class B.

Le Conseil de Gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires. Les résolutions circulaires peuvent être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entres eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant. Cependant, les résolutions écrites

doivent seulement être utilisées en situation d'urgence et lorsqu'une réunion en personne du conseil ne pourra être convoquée en temps utile.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de class A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique, ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Décisions des associés

**Art. 16.** Les décisions des Associés sont prises en Assemblées Générales des Associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées n'est pas obligatoire, tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication. Les résolutions écrites peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document.

**Art. 17.** Les résolutions ordinaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société représentant plus de 50% du capital social.

Les résolutions spéciales ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentant 75% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée à l'ensemble des Associés.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des Associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée Générale des Associés se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le gérant unique, ou le Conseil de Gérance en cas de pluralité de gérants, déterminera de temps en temps.

Un Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés par les dispositions de la Loi.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'Associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 18.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et Associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés ensemble avec le bilan.

**Art. 20.** Tout Associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissement et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social de la Société. Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est à la disposition des Associés.

Après allocation à la réserve légale, les Associés détermineront comment le surplus de profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entièreté ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reportés, réserves distribuables, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant:

- En premier lieu, les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class A détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class B détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class C détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class D détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class E détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class F détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class G détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class H détenues par eux,

- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe I auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entièreté de la dernière Class de Parts Sociales (en ordre alphabétique, c'est à dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe I) auront été rachetées ou annulées conformément à l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe H).

Les distributions de dividendes intérimaires seront permises pour autant qu'elles respectent les règles édictées par cet Article ainsi que tout autre règle décidée par le Conseil de Gérance en collaboration avec les Associés

(i) Le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider de verser des dividendes intérimaires si cela lui semble approprié et dans l'intérêt de la Société.

(ii) A cet égard, le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider du montant disponible pour une distribution éventuelle et de juger de l'opportunité de cette distribution, sur base des documents de supports et des principes stipulés dans ces Statuts et dans tout autre contrat éventuellement signés de temps à autre entre les Associés.

(iii) De plus, les décisions du Conseil de Gérance peuvent être confortés par des comptes statutaires intérimaires datant de moins de deux (2) mois lors de la prise de décision par le Conseil de Gérance et montrant des fonds disponibles pour distribution suffisants, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées aux réserves, tels que prévues par la Loi ou les Statuts.

(iv) Enfin, la distribution de dividendes intérimaires sera limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les Comptes Statutaires Intérimaires de la Société susmentionnés. Le Conseil de Gérance pourra mandater un auditeur indépendant pour revoir ces Comptes Statutaires Intérimaires afin de confirmer le montant disponible pour distribution.

(v) Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires sera encadrée par l'article 201 de la Loi, qui prévoit de recouvrer auprès des Associés tout montant qui leur aurait été distribué mais qui ne correspondrait pas aux profits effectivement réalisés par la Société. Cette action en recouvrement prescrira cinq (5) ans après la date de la distribution.

La prime d'émission pourra être distribuée aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés dans la mesure où cette distribution est décidée sur base d'une résolution spéciale des Associés. Tout montant de la prime d'émission peut être alloué à la réserve légale, dans la mesure où cela a été décidé par une résolution spéciale des Associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** Lors de la liquidation de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un Associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

**Art. 23.** La valeur nominale et la prime d'émission payées, si il y a lieu, sur les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H et les Parts Sociales Préférentielles de Classe I sont payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H et aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I, respectivement, en priorité sur le paiement de valeur nominale et prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Après paiement de toutes les dettes et autres charges de la Société et des dépenses relatives à la liquidation, le bénéfice net de liquidation sera distribué aux actionnaires conformément et de manière à atteindre sur une base agrégée le même résultat économique que les règles prévues pour les distributions de dividende.

#### **Loi applicable**

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points aux regards desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les 557 (cinq cent cinquante-sept) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Cidron 2013 Limited, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SEK 557,000 (cinq cent cinquante-sept mille Couronnes Suédoises) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'Assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée

Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Sont nommées gérants de classe B pour une durée indéterminée:

Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, employée privée, née le 29 août 1967 à Rotterdam, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; Et

Madame Lynda Elliott, employée privée, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands;

Conformément à l'article 14 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un de ses gérants de classe A et un de classe B.

3) Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mai 2013. Relation: LAC/2013/23867. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071003/753.

(130088264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.827.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142827, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of October 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2800, dated November 20, 2008, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of March 19, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Léonie Toulemonde, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Léonie Toulemonde, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That all the shareholders of the Company have been duly convened to the present meeting by way of convening notices sent on May 7, 2013.

II. That the shareholders present or represented by virtue of thirteen (13) proxies given under private seal, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

III. As appears from the said attendance list, nine thousand seven hundred fifty (9.750) class A1 shares, nine thousand six hundred fifty-five (9.655) class A2 shares, one hundred sixty-four (164) class B shares and one (1) class C share representing approximately ninety-one point twenty percent (91,20%) of the share capital of the Company, presently set at ten million seven hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 10.729.000,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Appointment of the Chairman of the Meeting.

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred three thousand Euro (EUR 203.000,00) through the cancellation of:

- the one hundred ninety-five (195) class A2 shares held by Financière Sémaphore, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each;

- the eighty-four (84) class B shares held by Laurent Dorpe, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each;

- the twenty-five (25) class B shares held by Maggie Chen, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each;

- the eighty-four (84) class B shares held by Moling Chen, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each;

- the eleven (11) class B shares held by Pascal Charlot, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each; and

- the seven (7) class B shares held by Toby Tao Ran, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.00) each.

3. Agreement by the existing shareholders of the capital decrease to the sole profit of:

- Financière Sémaphore;

- Laurent Dorpe;

- Maggie Chen;

- Moling Chen;

- Pascal Charlot; and

- Toby Tao Ran.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million six hundred ninety thousand Euro (EUR 2.690.000,00) through the issuance to the Company's shareholders of five thousand three hundred eighty (5.380) shares to be fully paid up to the Company's shareholders by the incorporation of an amount of two million six hundred ninety thousand Euro (EUR 2.690.000,00) from the available distributable reserves of the Company;

5. Decrease of the share capital of the Company by an amount of six million nine hundred ninety-four thousand Euro (EUR 6.994.000,00) through the cancellation of thirteen thousand nine hundred eighty-eight (13.988) shares of the Company.

6. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company.

7. Miscellaneous.

V. The shareholders, after deliberation, take the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred three thousand Euro (EUR 203.000,00) in order to reduce it from its present amount of ten million seven hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 10.729.000,00) to ten million five hundred twenty-six thousand Euro (EUR 10.526.000,00) through the cancellation of the following shares:

| Shareholders                   | Class of shares | Number of shares | Amount         |
|--------------------------------|-----------------|------------------|----------------|
| Financière Sémaphore . . . . . | A2              | 195              | EUR 97.500,00  |
| Laurent Dorpe . . . . .        | B               | 84               | EUR 42.000,00  |
| Maggie Chen . . . . .          | B               | 25               | EUR 12.500,00  |
| Moling Chen . . . . .          | B               | 84               | EUR 42.000,00  |
| Pascal Charlot . . . . .       | B               | 11               | EUR 5.500,00   |
| Toby Tao Ran . . . . .         | B               | 7                | EUR 3.500,00   |
| TOTAL . . . . .                | N/A             | 406              | EUR 203.000,00 |

The cancellation may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained, in accordance with article 69 of the Luxembourg law on commercial companies.

*Second resolution*

The meeting resolves to approve the capital decrease to the sole profit of Financière Sémaphore, Laurent Dorpe, Maggie Chen, Moling Chen, Pascal Charlot and Toby Tao Ran, as per the above table.

*Third resolution*

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million six hundred ninety thousand Euro (EUR 2.690.000,00) in order to raise it from its present amount of ten million five hundred twenty-six thousand Euro (EUR 10.526.000,00) to thirteen million two hundred sixteen thousand Euro (EUR 13.216.000,00) through the issuance of five thousand three hundred eighty (5.380) shares through the incorporation of an amount of two million six hundred ninety thousand Euro (EUR 2.690.000,00) from the retained earnings of the Company as follows:

| Shareholders                    | Class of shares | Number of shares | Amount           |
|---------------------------------|-----------------|------------------|------------------|
| COGEPA . . . . .                | A2              | 400              | EUR 200.000,00   |
| D-F. Synergies . . . . .        | A2              | 200              | EUR 100.000,00   |
| GMT S.A.S. . . . .              | A2              | 50               | EUR 25.000,00    |
| OVALTO INVESTISSEMENT . . . . . | A1              | 1.000            | EUR 500.000,00   |
| SC ALTIZO . . . . .             | A2              | 200              | EUR 100.000,00   |
| COFIMED/COLINIUM . . . . .      | A2              | 600              | EUR 300.000,00   |
| FINANCIERE DU MINARET . . . . . | A2              | 600              | EUR 300.000,00   |
| HOLDING GERARD DAREL . . . . .  | A2              | 600              | EUR 300.000,00   |
| LCF BANQUE . . . . .            | A1              | 1.500            | EUR 750.000,00   |
| HPPH SARL . . . . .             | A2              | 50               | EUR 25.000,00    |
| MANUEL PICHOU/ MPH . . . . .    | A2              | 80               | EUR 40.000,00    |
| PASCAL DIAZ . . . . .           | A2              | 50               | EUR 25.000,00    |
| YIP SAS . . . . .               | A2              | 50               | EUR 25.000,00    |
| TOTAL . . . . .                 | N/A             | 5.380            | EUR 2.690.000,00 |

The total value of the contribution in kind is declared to be of two million six hundred ninety thousand Euro (EUR 2.690.000,00), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by Mazars Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 10A, rue Henri

M. Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159962, auditor, which report concludes as follows:

*Conclusion*

"Based on our diligence, no facts have been brought to our attention which could make us think that the total value of the contribution does not correspond at least at the number and the nominal value of the shares to be issued as a consideration thereof."

Mazars Luxembourg

Signed by: Laurent Decaen

Title: Independent Auditor

Prementioned report, being initialized *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

*Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by the above mentioned auditor's report.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of six million nine hundred ninety-four thousand Euro (EUR 6.994.000,00), from its present amount of thirteen million two hundred sixteen thousand Euro (EUR 13.216.000,00) to six million two hundred twenty-two thousand Euro (EUR 6.222.000,00) through the cancellation of:

| Shareholders                    | Class of shares | Number of shares | Amount           |
|---------------------------------|-----------------|------------------|------------------|
| COGEPA . . . . .                | A2              | 1.040            | EUR 520.000,00   |
| D-F. Synergies . . . . .        | A2              | 520              | EUR 260.000,00   |
| GMT S.A.S. . . . .              | A2              | 130              | EUR 65.000,00    |
| OVALTO INVESTISSEMENT . . . . . | A1              | 2.600            | EUR 1.300.000,00 |
| SC ALTIZO . . . . .             | A2              | 520              | EUR 260.000,00   |
| COFIMED/COLINIUM . . . . .      | A2              | 1.560            | EUR 780.000,00   |
| FINANCIERE DU MINARET . . . . . | A2              | 1.560            | EUR 780.000,00   |
| HOLDING GERARD DAREL . . . . .  | A2              | 1.560            | EUR 780.000,00   |
| LCF BANQUE . . . . .            | A1              | 3.900            | EUR 1.950.000,00 |
| HPPH SARL . . . . .             | A2              | 130              | EUR 65.000,00    |
| MANUEL PICHOU/ MPH . . . . .    | A2              | 208              | EUR 104.000,00   |
| PASCAL DIAZ . . . . .           | A2              | 130              | EUR 65.000,00    |
| YIP SAS . . . . .               | A2              | 130              | EUR 65.000,00    |
| TOTAL . . . . .                 | N/A             | 13.988           | EUR 6.994.000,00 |

*Fifth resolution*

The meeting resolves that following the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of six million two hundred twenty-two thousand Euro (EUR 6.222.000,00) divided into:

- twelve thousand three hundred seventy-four (12.374) class A ordinary shares consisting of five thousand seven hundred fifty (5.750) class A1 shares and six thousand six hundred twenty-four (6.624) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up;
- sixty-nine (69) class B ordinary shares, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up;
- one (1) class C share, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

The class A shares and the class B shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the Ordinary Shares.

The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Ordinary Shares (all together the Proceeds) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the general partner for the investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares (each a Targeted Investment).

Consequently, each class of Ordinary Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Ordinary Shares, the general partner shall keep track, in the books of the Corporation, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class

of Ordinary Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Ordinary Shares. For this purpose, the general partner will prepare a set of analytical accounts for each class of Ordinary Shares.

The net asset value of each class of Ordinary Shares (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Ordinary Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Ordinary Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Corporation to the same class of Ordinary Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Ordinary Shares.

The class C share, referred to as the Class C Share, shall be held by the general partner of the Corporation, namely Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (the General Partner), prenamed.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Corporation amount to two hundred fifty million Euro (EUR 250.000.000,00) divided into:

(a) four hundred ninety nine thousand seven hundred nineteen (499.719) class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; composed of class A1 and class A2 shares;

(b) two hundred eighty (280) class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

(c) one (1) Class C Share.

By virtue of the Corporation's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of two hundred fifty million Euro (EUR 250.000.000,00), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and increase the number of class A shares by up to an additional five hundred thousand (500.000) class A shares, fully paid up, and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new class A shares, against payment in cash;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the class A shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new class A shares; and

- remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of class A shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, Article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quinzième jour de mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.» (ci-

après, la Société), ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142827, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2800 du 20 novembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 19 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Gaele Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Léonie Toulemonde, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Léonie Toulemonde, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que tous les actionnaires de la Société ont été valablement convoqués à la présente réunion par des convocations écrites envoyées le 7 mai 2013.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de treize (13) procurations données sous-seing privé, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que neuf mille sept cent cinquante (9.750) actions de classe A1, neuf mille six cent cinquante-cinq (9.655) actions de classe A2, cent soixante-quatre (164) actions de classe B et une (1) action de classe C représentant approximativement quatre-vingt-onze virgule vingt pourcent (91,20%) du capital social actuellement fixé à dix millions sept cent vingt-neuf mille Euro (EUR 10.729.000,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Nomination du Président de l'Assemblée Générale.

2. Diminution du capital social de la Société à concurrence de deux cent trois mille Euro (EUR 203.000,00), par l'annulation:

- des cent quatre-vingt-quinze (195) actions de classe A2 détenues par Financière Sémaphore, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune;

- des quatre-vingt-quatre (84) actions de classe B détenues par Laurent Dorpe, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune;

- des vingt-cinq (25) actions de classe B détenues par Maggie Chen, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune;

- des quatre-vingt-quatre (84) actions de classe B détenues par Moling Chen, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune;

- des onze (11) actions de classe B détenues par Pascal Charlot, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune; et

- des sept (7) actions de classe B détenues par Toby Tao Ran, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune.

3. Accord des actionnaires existants quant à la diminution du capital social au seul profit de:

- Financière Sémaphore;

- Laurent Dorpe;

- Maggie Chen;

- Moling Chen;

- Pascal Charlot;

- Toby Tao Ran.

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions six cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 2.690.000,00) par l'émission de cinq mille trois cent quatre-vingt (5.380) actions qui seront payée intégralement par les actionnaires de la Société par l'incorporation d'un montant de deux millions six cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 2.690.000,00) provenant des réserves disponibles de la Société:

5. Diminution du capital social de la Société à concurrence de six millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille Euro (EUR 6.994.000,00), par l'annulation de treize mille neuf cent quatre-vingt-huit (13.988) actions de la Société.

6. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

7. Divers.

V. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver la diminution de capital social de la Société à concurrence de deux cent trois mille Euro (EUR 203.000,00) pour le porter de son montant actuel de dix millions sept cent vingt-neuf mille Euro (EUR 10.729.000,00) à dix millions cinq cent vingt-six mille Euro (EUR 10.526.000,00), par l'annulation des actions suivantes:

| Actionnaires                   | Classe d'actions | Nombre d'actions | Montant        |
|--------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Financière Sémaphore . . . . . | A2               | 195              | EUR 97.500,00  |
| Laurent Dorpe . . . . .        | B                | 84               | EUR 42.000,00  |
| Maggie Chen . . . . .          | B                | 25               | EUR 12.500,00  |
| Moling Chen . . . . .          | B                | 84               | EUR 42.000,00  |
| Pascal Charlot . . . . .       | B                | 11               | EUR 5.500,00   |
| Toby Tao Ran . . . . .         | B                | 7                | EUR 3.500,00   |
| TOTAL . . . . .                | N/A              | 406              | EUR 203.000,00 |

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner son accord quant à la diminution de capital social au seul profit de Financière Sémaphore, de Laurent Dorpe, de Maggie Chen, de Moling Chen, de Pascal Charlot et de Toby Tao Ran, tel que mentionné dans le tableau ci-dessus.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions six cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 2.690.000,00) afin de le porter de son montant actuel de dix millions cinq cent vingt-six mille Euro (EUR 10.526.000,00) à treize millions deux cent seize mille Euro (EUR 13.216.000,00) par l'émission de cinq mille trois cent quatre-vingt (5.380) actions payées intégralement par les actionnaires de la Société par l'incorporation d'un montant de deux millions six cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 2.690.000,00) provenant des résultats reportés de la Société, comme suit:

| Actionnaires                    | Classe d'actions | Nombre d'actions | Montant          |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| COGEPA . . . . .                | A2               | 400              | EUR 200.000,00   |
| D-F. Synergies . . . . .        | A2               | 200              | EUR 100.000,00   |
| GMT S.A.S. . . . .              | A2               | 50               | EUR 25.000,00    |
| OVALTO INVESTISSEMENT . . . . . | A1               | 1.000            | EUR 500.000,00   |
| SC ALTIZO . . . . .             | A2               | 200              | EUR 100.000,00   |
| COFIMED/COLINIUM . . . . .      | A2               | 600              | EUR 300.000,00   |
| FINANCIERE DU MINARET . . . . . | A2               | 600              | EUR 300.000,00   |
| HOLDING GERARD DAREL . . . . .  | A2               | 600              | EUR 300.000,00   |
| LCF BANQUE . . . . .            | A1               | 1.500            | EUR 750.000,00   |
| HPPH SARL . . . . .             | A2               | 50               | EUR 25.000,00    |
| MANUEL PICHOU/ MPH . . . . .    | A2               | 80               | EUR 40.000,00    |
| PASCAL DIAZ . . . . .           | A2               | 50               | EUR 25.000,00    |
| YIP SAS . . . . .               | A2               | 50               | EUR 25.000,00    |
| TOTAL . . . . .                 | N/A              | 5.380            | EUR 2.690.000,00 |

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de deux millions six cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 2.690.000,00), laquelle évaluation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par Mazars Luxembourg S.A., une société anonyme établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962 et dont le rapport conclut comme suit:

*Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

Mazars Luxembourg S.A.

Signé par: Laurent Decaen

Fonction: Reviseur d'Entreprise Agrée

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par le rapport de l'auditeur mentionné ci-dessus.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de diminuer le capital social de la Société à concurrence de six millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille Euro (EUR 6.994.000,00) pour le porter de son montant actuel de treize millions deux cent seize mille Euro (EUR 13.216.000,00) à six millions deux cent vingt-deux mille Euro (EUR 6.222.000,00), par l'annulation de:

| Actionnaires                    | Classe d'actions | Nombre d'actions | Montant          |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| COGEPA . . . . .                | A2               | 1.040            | EUR 520.000,00   |
| D-F. Synergies . . . . .        | A2               | 520              | EUR 260.000,00   |
| GMT S.A.S. . . . . .            | A2               | 130              | EUR 65.000,00    |
| OVALTO INVESTISSEMENT . . . . . | A1               | 2.600            | EUR 1.300.000,00 |
| SC ALTIZO . . . . .             | A2               | 520              | EUR 260.000,00   |
| COFIMED/COLINIUM . . . . .      | A2               | 1.560            | EUR 780.000,00   |
| FINANCIERE DU MINARET . . . . . | A2               | 1.560            | EUR 780.000,00   |
| HOLDING GERARD DAREL . . . . .  | A2               | 1.560            | EUR 780.000,00   |
| LCF BANQUE . . . . .            | A1               | 3.900            | EUR 1.950.000,00 |
| HPPH SARL . . . . .             | A2               | 130              | EUR 65.000,00    |
| MANUEL PICHOU/ MPH . . . . .    | A2               | 208              | EUR 104.000,00   |
| PASCAL DIAZ . . . . .           | A2               | 130              | EUR 65.000,00    |
| YIP SAS . . . . .               | A2               | 130              | EUR 65.000,00    |
| TOTAL . . . . .                 | N/A              | 13.988           | EUR 6.994.000,00 |

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à six millions deux cent vingt-deux mille Euro (EUR 6.222.000,00) représenté par:

- douze mille trois cent soixante-quatorze (12.374) actions ordinaires de classe A consistant en cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions de classe A1 et six mille six cent vingt-quatre (6.624) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes entièrement libérées;
- soixante-neuf (69) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes entièrement libérées;
- une (1) action de classe C, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérée.

Les actions ordinaires de classe A et les actions ordinaires de classe B, ainsi que les actions ordinaires d'autres classes qui peuvent être émises au fur et à mesure, sont référencées comme des Actions Ordinaires.

Les produits relatifs à l'émission de chaque classe d'Actions Ordinaires ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'investissement visé tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque classe d'Actions Ordinaires (tous ensemble les Produits) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le commandité pour l'investissement établi au regard de la ou les classes d'actions concernée(s) (chacun, un Investissement Visé). Par conséquent, chaque classe d'Actions Ordinaires sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque classe d'Actions Ordinaires, l'actionnaire commandité conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe d'Actions Ordinaires concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe d'Actions Ordinaires. A cette fin, le commandité établira des comptes analytiques pour chaque classe d'Actions Ordinaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe d'Actions Ordinaires (la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe d'Actions Ordinaires et en déduisant tout le passif lié à cette classe d'Actions Ordinaires tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe d'Actions Ordinaires que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe d'Actions Ordinaires concernée.

L'action de classe C, référencée comme l'Action de Catégorie C, sera détenue par le commandité, nommément Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (le Commandité), susnommé.

Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,00) réparti ainsi:

(a) Quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille sept cent dix-neuf (499.719) actions de catégorie A, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées, composées d'actions de catégorie A1 et de catégorie A2;

(b) Deux cent quatre-vingts (280) actions de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées; et

(c) Une (1) action de catégorie C.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,00), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et augmenter le nombre d'actions de catégorie A jusqu'à cinq cent milles (500.000) actions de catégorie A intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches, en émettant de nouvelles actions de catégorie A, contre paiement en liquidités;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'action à payer le cas échéant sur les actions de catégorie A, les conditions de la souscription aux et du paiement des nouvelles actions de catégorie A; et

- mettre fin à ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'actions de catégorie A contre paiement en liquidités.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, l'Article 6 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette modification sera enregistrée sous forme authentifiée par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Toulemonde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6523. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013071102/426.

(130087694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

### **Financière Darguin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.615.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Marianne DENCAUSSE, épouse ROBBE, sans profession, demeurant au 54, avenue Jean Jaurès, F-69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 30 avril 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Financière Darguin S.à r.l..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un conseil de gérants, qualifiés de «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B», composé d'au moins deux membres dont un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants dont obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Paiement*

Les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Madame Marianne DENCAUSSE, épouse ROBBE, demeurant à Saint-Didier-au-Mont-d' Or.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Résolutions de l'associée unique*

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

##### *Gérant de catégorie A:*

1. Madame Marianne DENCAUSSE, épouse ROBBE, sans profession, née le 11 février 1946 à Parisot (France), demeurant au 54, avenue Jean Jaurès, F-69370 Saint-Didier-au-Mont-d' Or,

##### *Gérant de catégorie B:*

2. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013 LAC/2013/23402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013071156/113.

(130088380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Global Energy Options Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.200.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as proxy holder of the board of directors (the Board of Directors) of "Global Energy Options Holding S.A.", a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160200 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1586, of July 15, 2011, and whose articles of incorporation have not been amended since then,

by virtue of the power of attorney granted by resolutions of the Board of Directors of the Company taken on March 4, 2013 (the Resolutions).

An extract of said Resolutions, signed *ne varietur* by the proxy holder of the Board of Directors and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Board of Directors, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all fully paid up.

II. That pursuant to article 5 paragraph 2 of the Company's articles of association, the authorised capital is set at forty thousand Euro (EUR 40.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. According to article 5 paragraph 4 of the Company's articles of association, the Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

IV. That the Board of Directors, in its Resolutions and in accordance with the authority conferred on it by the terms of article 5 paragraph 2 of the Company's articles of incorporation, has increased the share capital of the Company in the aggregate amount of nine thousand Euro (EUR 9.000,00) to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) to the amount of forty thousand Euro (EUR 40.000,00), by the creation and issuance, on March 4, 2013, of nine thousand (9.000) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, fully paid up and resolved to accept the subscription and payment for these shares from the subscriber for the amounts as evidenced in the Resolutions.

V. That the total amount of nine thousand Euro (EUR 9.000,00) has been fully paid up in cash and has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

VI. That following the realization of this increase of share capital, article 5 paragraphs 1 and 2 of the articles of incorporation of the Company have therefore been modified and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 40.000.- (forty thousand euro) represented by 40.000 (forty thousand) shares having a nominal par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the subscribed share capital, the authorised capital of the Company is set at EUR 31.000.- (thirty-one thousand euro) represented by 31.000 (thirty-one thousand) shares having a nominal par value of EUR 1.- (one euro) each. The Board is authorised, for a period starting on the date of publication of the present deed and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium, with or without an issuance of new shares."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and expressly attests that they have been complied with.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

#### A COMPARU:

Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration (le Conseil d'Administration) de la société «Global Energy Options Holding S.A.», une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160200 (la Société), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1586, du 15 juillet 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors,

en vertu de la procuration conférée par des résolutions Conseil d'Administration de la Société prises le 4 mars 2013 (les Résolutions).

Un extrait desdites Résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du Conseil d'Administration et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Conseil d'Administration, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article 5 paragraphe 2 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à quarante mille Euro (EUR 40.000,00) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Que selon l'article 5 paragraphe 4 des statuts de la Société le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires prévu par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

IV. Que le Conseil d'Administration, dans ses Résolutions et conformément au pouvoir lui ayant été conféré aux termes de l'article 5 paragraphe 2 des statuts de la Société, a augmenté le capital social de la Société d'un montant total de neuf mille Euro (EUR 9.000,00), afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) à quarante mille Euro (EUR 40.000,00), par la création et l'émission, le 4 mars 2013, de neuf mille (9.000) nouvelles actions avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, intégralement libérées et a résolu d'accepter la souscription et le paiement de ces actions du souscripteur pour les montants tels que donnés dans les Résolutions.

V. Le montant total de neuf mille Euro (EUR 9.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et a été mis à la disposition de la Société, preuve de ce paiement a été donnée au notaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est établi à EUR 40.000.- (quarante mille euros) représenté par 40.000 (quarante mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune. Pendant une période commençant le jour de la publication du présent acte et se terminant à l'expiration du cinquième anniversaire de cette date (la Période), le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social actuel de la Société jusqu'au montant du capital autorisé, en une seule fois ou en plusieurs fois, au moyen (i) de l'émission d'actions en vertu

d'un apport en numéraire, (ii) de l'émission d'actions en vertu d'un apport en nature, et (iii) de la capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris de la prime d'émission, avec ou sans émission d'actions.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR1.500,-).

*Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de La Guéronnière, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: EAC/2013/6652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013071213/130.

(130087693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Shatskmorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.550.

*Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société*

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 30 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shatskmorneftegaz S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013071508/14.

(130087378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**IACG Holdings II LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 164.634.

In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-second of May.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

IACG Holdings LUX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 164.610 and having a share capital of USD 710,000.-;

here represented by Ms. Lou Venturin, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by IACG Holdings II LUX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws

of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 28 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3164 of 23 December 2011, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, with a corporate capital of USD 20,000.- and registered with the Luxembourg Company Register under number B 164.634 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the Company's incorporation.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the Company's corporate object and to amend the article 3 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

« **Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also partake in commercial, craftsman and/or industrial activities in the broadest sense, such activity to include but not be limited to, the purchase of equipment and goods for the manufacturing process of automotive components, and the manufacture of finished products.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind. The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries.

On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements. In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing. Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license."

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to appoint Mr. Andrew A. Anderson, born on 12 January 1970 in Michigan, United States of America, and with professional address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, as new class A manager of the Company with effect from the date of the present extraordinary general meeting and for an unlimited period.

*Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai,

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

IACG Holdings LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.610 et ayant un capital social de USD 710.000,-;

représentée par Mlle Lou Venturin, juriste, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par IACG Holdings II LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Léonie Grethen, notaire résident à Luxembourg, le 28 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3164 du 23 décembre 2011, ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ayant un capital social de USD 20.000,- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.634 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé de changer l'objet social de la Société et modifier l'article 3 des statuts de la Sociétés qui aura désormais la teneur suivante.

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi participer à des activités commerciales, artisanales et/ou industrielles dans son sens le plus étendu, telles activités incluant mais non limitées à, l'achat d'équipement et de biens pour le processus de fabrication de composants automobiles, et la fabrication de produits finis.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société.

De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique. D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique."

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de nommer M. Andrew A. Anderson, né le 12 janvier 1970 dans le Michigan, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire et pour une durée illimitée.

#### *Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, DELVAUX

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23548. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071248/139.

(130088174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Formull'Diam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Zone d'Activité Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 177.587.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Gérard MULLER, technico-commercial, demeurant à F-57970 Koenigsmacker, 41, rue de Sierck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- la commercialisation et le développement d'outils diamantés de sciage, carottage et meulage;
- la commercialisation, la location, l'assemblage et la réparation de machines;
- la vente de pièces de rechange ainsi que la vente d'outils divers. La société peut en outre exercer tout autre commerce quelconque, pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé.

La société pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de FORMULL'DIAM S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Bascharage.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Gérard MULLER, technico-commercial, demeurant à F-57970 Koenigsmacker, 41, rue de Sierck.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérard MULLER, technico-commercial, né à Algrange (France), le 18 mai 1965, demeurant à F-57970 Koenigsmacker, 41, rue de Sierck.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4959 Bascharage, 54, Zone d'Activité Op Zaemer.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Frisange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MULLER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mai 2013. Relation: ECH/2013/988. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071183/105.

(130087744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**NovaQuest Pharma Opportunities Fund III (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.145.

—  
EXTRAIT

En date du 31 mai 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission de Madame Elke Leenders comme gérante B de la société avec effet immédiat
- Nomination au poste de gérant B de Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071419/15.

(130087707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Pitesti Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.274.

—  
Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a accepté, avec effet au 13 mai 2013, la démission de Stuart KOENIG, avec adresse professionnelle au 245, Sheffield Drive, NJ 07728 Freehold, Etats Unis, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071449/13.

(130088177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Private Equity Lux Invest III S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 147.044.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071472/9.

(130088096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---